Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) Avis rédigés pour le programme de moyen terme 2024-2028 (après discussion lors de la séance du 16 novembre 2023)

Avis n°1 : Faire vivre le partenariat entre l'Insee et les communes

La Cnerp note avec satisfaction les progrès réalisés pour consolider le partenariat entre l'Insee et les communes et encourage la poursuite des travaux de pédagogie et de communication à destination des communes sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Elle apprécie l'organisation en plus grand nombre de réunions annuelles au niveau départemental, permettant une meilleure appropriation par les élus et services concernés des concepts, méthodes et données produites.

Avis n°2. Développer les actions de communication vis-à-vis des citoyens

La Cnerp salue la refonte du site <u>www.le-recensement-et-moi.fr</u> et le développement d'outils de communication sur les réseaux sociaux.

Elle recommande d'effectuer un bilan des initiatives entreprises et de poursuivre ces actions à visée pédagogique pour assurer plus de visibilité.

Avis n°3 : Alléger la charge des communes et de l'Insee

La Cnerp se félicite des travaux menés récemment pour alléger la charge des communes, en particulier l'expérimentation permettant aux communes de recourir à un prestataire pour le recrutement des agents recenseurs et le projet Recens'smart de production d'un questionnaire adapté à tous les supports informatiques (ordinateur, smartphone, tablette) favorisant le développement de la collecte par internet.

La Cnerp préconise de généraliser l'expérimentation de recours à un prestataire pour les communes qui le souhaitent.

Elle rappelle que l'allègement de la charge et la réduction des coûts des communes peut aussi passer par la mutualisation au sein des intercommunalités.

Avis n°4 : Poursuivre les travaux méthodologiques pour améliorer les résultats

La Cnerp sera très attentive au développement du RÉpertoire Statistique d'Individus et de Logements (RESIL), aux liens qui seront tissés entre RESIL et le recensement, et aux bénéfices qui pourront être tirés de son utilisation.

La Cnerp souhaite que le projet RESIL lui soit présenté avant sa mise en service prévue en 2025.

La Cnerp encourage la poursuite des travaux sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la codification automatique de la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Enfin, en cohérence avec l'adoption à venir du règlement européen ESOP, la Cnerp soutient les travaux de production régulière de données carroyées harmonisées au niveau européen à partir du recensement et d'instruire la possibilité de diffuser à une échelle plus fine en milieu urbain.

Avis n°5 : Adapter le recensement aux demandes des utilisateurs et aux exigences européennes

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes. Elle préconise des évolutions de la feuille de logement pour mieux documenter les caractéristiques des logements et immeubles, informations importantes pour la transition écologique, et l'introduction de questions sur le lieu de naissance des parents, le télétravail et le handicap (indicateur GALI) dans le bulletin individuel.

La Cnerp soutient la réalisation de l'enquête Familles adossée au recensement de la population afin d'actualiser les statistiques relatives aux situations familiales et aux parcours familiaux. Elle suggère que les résultats de cette enquête ainsi que ceux relatifs aux nouvelles questions soient partagés avec les autres commissions du Cnis susceptibles d'être concernées par ces thématiques, en particulier les commissions « Démographie et questions sociales » et « Emploi, qualification et revenus du travail ».

Enfin, la Cnerp souhaite être informée de l'impact de la mise en application du futur règlement européen sur les statistiques de population (« European Statistics on Population : ESOP ») sur la mise en œuvre et la diffusion des résultats du recensement de la population. Dans cette perspective, elle recommande de faciliter la diffusion des résultats des enquêtes annuelles de recensement.

Avis n°6 : Avancer la date de publication des résultats du recensement de la population

La Cnerp recommande d'instruire l'avancement du calendrier de publication des résultats du recensement de la population et des conditions de sa mise en œuvre pour répondre aux demandes des élus.